



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

La Rochelle, le 24 MAI 2016

Secrétariat général

Secrétariat général de
l'action départementale

lv

ARRETE n° 16-831

portant inscription
au titre des monuments historiques de plusieurs
objets mobiliers

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 15 avril 2016,

Considérant que les objets désignés ci-après, sis au Haras national de Saintes, 2 avenue Jourdan 17100 – Saintes, présentent au point de vue de l'histoire et de la technique un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition du Conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Charente-Maritime,

ARRÊTE :

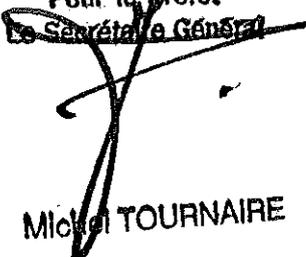
Article 1 : sont inscrits au titre des Monuments historiques les véhicules hippomobiles suivants :

- 1 - Voiture dite « cabriolet », H = 210 cm, L = 350 cm, La = 180 cm, par Dannepon
- 2 - Voiture dite « anglaise », H = 160 cm, L = 360 cm, La = 176 cm, par Airault

- 3 - Voiture dite « demi-tonneau », H = 155 cm, L = 370 cm, La = 180 cm, par Barreyre
- 4 - Omnibus, H = 225 cm, L = 320 cm, La = 190 cm, par Lelorieux
- 5 - Voiture dite « coupé de ville », H = 203 cm, L = 345 cm, La = 176 cm, par Firmin
- 6 - Corbillard, H = 265 cm, L = 330 cm, La = 160 cm
- 7 - Squelette 1, H = 220 cm, L = 370 cm, La = 183 cm, par Lelorieux
- 8 - Squelette 2, H = 220 cm, L = 360 cm, La = 180 cm environ
- 9 - Voiture dite « grand break », H = 220 cm, L = 335 cm, La = 180 cm, par Leconte
- 10 - Voiture dite « petit break », H = 210 cm, L = 303 cm, La = 180 cm, par Lelorieux
- 11 - Voiture dite « petit duc », H = 195 cm, L = 310 cm, La = 158 cm, par Garrigues
- 12 - Voiture dite « anglaise », H = 170 cm, L = 368 cm, La = 176 cm, par Lelorieux
- 13 - Voiture genre « jardinière », H = 148 cm, L = 470 cm, La = 162 cm, par Valette
- 14 - Voiture dite « jardinière », H = 210 cm, L = 350 cm, La = 180 cm, prêtée à l'Asinerie du Poitou

Article 2 : le présent arrêté dont une copie sera adressée au Ministre de la Culture et de la communication et au Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (Direction régionale des affaires culturelles, antenne de Poitiers) sera notifié à la Direction du haras de Saintes qui sera responsable de son exécution.

Le Préfet,

Pour le Préfet
~~Le Secrétaire Général~~

 Michel TOURNAIRE

Destinataires :

Directeur régional des Affaires culturelles
 Conservateur régional des Monuments historiques
 Conservatrice des Monuments historiques
 Conservateur des antiquités et objets d'arts de la Charente-Maritime
 Architecte des Bâtiments de France
 Directeur des Archives départementales
 Chef du service régional de l'inventaire
 Commandant le groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime.
 Directeur départemental de la sécurité publique